

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	14

Séance n° 1 du 18 janvier 2024DATE DE LA CONVOCATION
le 12 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi dix-huit janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN et Manuella PESTEL.

Absents : Patrick BOUTEILLER, représenté par Hervé BIGOURD, Majda LACHGAR, représentée par Carole MORTELECQ, Sandrine HEUDE, représentée par Georges DEMANET, Nathalie ANCELIN, représentée par Manuella PESTEL, Pascal PETITBON, représenté par Thierry JOURNEUX, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE.

Secrétaire : Isabelle CATHERIN.

❖ *Délibération n° CM..01-2024*

Installation d'un système de vidéoprotection**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents et représentés,

► APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage jointe en annexe à intervenir avec la Société Publique Locale (SPL) ADTO-SAO portant sur les travaux d'installation d'un système de vidéoprotection en agglomération.

Envoyé en préfecture le 20/01/2024

Reçu en préfecture le 20/01/2024

Publié le

ID : 060-216005793-20240118-01_2024-DE

SLOW

► AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention de mission de maîtrise d'ouvrage précitée ainsi que tout document y afférent.

Pour extrait certifié conforme, le 20 janvier 2024



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 20 janvier 2024.

Isabelle CATHERIN, Secrétaire